

Journée des Écoles du Rhin Supérieur

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 18 NOVEMBRE 2002

Le Conseil Rhénan, lors de sa réunion plénière du 18 novembre 2002, et sur proposition de la commission "Culture - jeunesse – formation",

1. approuve le projet consistant à organiser, conjointement avec la Conférence du Rhin Supérieur, une « journée des écoles du Rhin Supérieur » en alternance une année sur deux, ainsi qu'une « journée des enseignants du Rhin Supérieur », étant précisé que le Conseil Rhénan organisera la « journée des écoles du Rhin Supérieur » ;
2. souhaite fournir, dans le cadre de la « journée des écoles du Rhin Supérieur », aux élèves et aux enseignants des écoles d'enseignement bilingue des quatre régions du Rhin Supérieur, la possibilité de participer à une journée de rencontre ;
3. souhaite organiser, avec la « journée des écoles du Rhin Supérieur » une rencontre permettant de renforcer la compréhension transfrontalière des jeunes habitants du Rhin Supérieur, leur connaissance de l'espace du Rhin Supérieur et l'échange d'expériences en matière d'apprentissage bilingue dans le Rhin Supérieur ;
4. institue, en vue de la préparation, un groupe de travail, formé par des représentants des quatre régions, chargé d'élaborer un concept de déroulement et de financement de cette « journée des écoles » ;
5. s'est fixé l'objectif d'organiser la première « journée des écoles du Rhin Supérieur » en automne de l'année 2003.

Le Conseil Rhénan adresse la présente résolution :

- à la Conférence du Rhin Supérieur,
- au gouvernement du Land de Bade-Wurtemberg,
- à la Préfecture de la Région Alsace et aux Préfectures respectives des Départements Bas-Rhin et Haut-Rhin,
- au gouvernement du Land de Rhénanie-Palatinat,
- aux gouvernements des cantons Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Argovie, Soleure et Jura.